
CONVENTION 2025-2026

RESEAU NATIONAL TSA-DV

Entre les soussignés :

Le Centre National de Ressources Handicaps Rares La Pépinière

8, allée André Glatigny

59120 LOOS

Tél : 03.20. 97.17.31

Mail : secretariatcnrhr@gapas.org

SIRET 515 130 599 00167 Code APE 8891B

Représenté par Julien Robert, Directeur (jrobert@gapas.org)

Et

Représenté par (Prénom, Nom, fonction, mail) :

est conclue la convention suivante :

1. Présentation du réseau national TSA DV et ses objectifs

Le réseau Troubles du Spectre Autistique et Déficience Visuelle est destiné aux professionnels concernés par le handicap rare, qui accompagnent des personnes avec des Troubles du spectre autistique ou troubles apparentés associés à une malvoyance ou une cécité.

Objectifs du réseau

- Se rencontrer pour pouvoir échanger, réfléchir, analyser des situations vécues souvent très complexes et monter en compétences
- Dynamiser nos pratiques en mutualisant les outils, en partageant nos savoir-faire
- Créer et innover, par un travail régulier et collaboratif, de nouveaux outils ou en adaptant des outils existants

Cette démarche est essentielle dans la recherche de réponses les plus adaptées possibles à des enfants présentant une déficience visuelle associée à des TSA et ainsi aller encore plus loin dans la qualité de l'accompagnement.

Afin de faciliter les échanges entre les membres du réseau TSA-DV, un groupe LinkedIn a également été créé. Le but est de faciliter les échanges entre les membres du groupe : dates des rencontres, informations à partager, sondages, échanges sur une situation. (<https://www.linkedin.com/groups/12821209/>)

Méthodologie

Les membres du réseau TSA-DV partagent un travail de réflexion, de mise en pratique et d'expérimentation d'outils (évaluation et accompagnement) sur différentes thématiques proposées par les professionnels.

Animatrices du réseau

Le réseau est coordonné par Liliana Alves Silva (Neuropsychologue), Anaïs Bonmartin (Psychomotricienne), Alice Facon (Educatrice spécialisée et instructrice de locomotion) et Magali Jousset (Ergothérapeute).

2. Durée, dates, horaires et lieu

- Modalités :
 - 1 rencontre en présentiel dans un établissement adhérent au réseau (1/an) sur 1 journée selon le thème de travail (7h)
 - 1 visio de rentrée en septembre (45mn)
 - 1 visio annuelle (2h) avec l'ensemble du réseau
 - 3 visios thématiques en groupe de travail (3h) en demi-journée
 - Tous les 2 ans le CNRHR La Pépinière proposera un colloque sur 2 journées (14h) ouvert à tous (places réservées en priorité aux membres du réseau).
 - Dates :
 - 29 septembre 2025 à 17h30 (Visio de rentrée)
 - 3 et 4 février 2026 (Colloque sur la communication au CNRHR La Pépinière, dates sous réserve)
 - Dates des visios à définir par sondage (groupes de travail et visio annuelle)

3. Participant(s)

Chaque établissement adhérent au Réseau TSA/DV peut inscrire plusieurs professionnels afin de participer aux temps de travail mentionnés ci-dessus.

Professionnels concernés (Merci de compléter le tableau)

4. Engagement

Le Centre National de Ressources Handicaps Rares La Pépinière s'engage à

- Coordonner le réseau TSA-DV
- Animer et organiser les réunions en visio
- Mettre à disposition les ressources produites par le réseau
- Gérer le groupe LinkedIn
- Soutenir l'organisation des journées annuelles dans l'établissement concerné
- Accueillir dans ses locaux un colloque tous les 2 ans

ET

L'établissement s'engage

- Faciliter la participation des professionnels concernés
- Soutenir cette implication en octroyant le temps nécessaire dans l'agenda du professionnel
- Accueillir et organiser une rencontre en présentiel selon un calendrier élaboré en commun avec le CNRHR la Pépinière. Chaque année la rencontre a lieu dans un établissement différent sur appel à participation.

Nous vous rappelons que le réseau TSA-DV est avant tout un groupe d'échange qui implique à minima 19h d'engagement annuel incluant la participation à la rencontre en présentiel et aux différentes visios.

Toute absence exceptionnelle doit être signalée par mail avant la date prévue à l'adresse suivante :
reseau.tsadv@gapas.org

5. Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Le CNRHR s'engage à fournir une attestation de présence qui sera envoyée aux participants pour chaque temps de travail.

6. Participation financière

Aucun frais pédagogique, mais l'employeur garde à sa charge le défraiement du déplacement et des repas du participant et sa mise à disposition sur son temps de travail.

Dans le cadre d'une formation intra-réseau, une participation financière sera demandée au prorata du nombre d'inscrits.

7. Résiliation / Révision

La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. De même celle-ci pourra être résiliée si les engagements pris (article 4) ne sont pas respectés par l'un des deux signataires.

8. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet à partir de septembre 2025 pour une durée d'un an.
Elle est établie en deux exemplaires.

Fait en double exemplaire, le 2025

Pour l'établissement

Directeur de l'établissement

NOM Prénom et tampon de l'établissement

Pour le CNRHR La Pépinière

Mr Julien ROBERT, Directeur

